

Examen professionnel de l'accompagnant/-e socioprofessionnel/-le 2022 PE 1 : Réflexion sur les compétences	Nom, prénom, numéro de candidat/-e	Page 2 sur 5
---	------------------------------------	--------------

Énoncé du devoir

L'épreuve 1, intitulée « Réflexion sur les compétences », se compose de deux parties, à savoir d'un rapport de réflexion écrit et d'une présentation suivie d'un entretien professionnel. Vous trouverez ci-dessous les « énoncés du devoir » pour les deux parties, avec le détail des exigences en termes de contenu et de forme et les critères d'évaluation.

1. Rapport de réflexion

Par le rapport de réflexion, vous montrez qu'en tant qu'accompagnant/e socioprofessionnel/le, vous exercez votre mission avec compétence et réflexion. Dans ce rapport, vous décrivez votre fonction dans votre entreprise et vos activités, et vous justifiez pourquoi celles-ci sont typiques d'un/-e accompagnant/-e socioprofessionnel/-le. Vous analysez les compétences nécessaires à l'exercice de votre profession et menez des réflexions, au moyen d'une auto-évaluation basée sur la théorie, pour définir quelles compétences font partie de vos points forts et déterminer par rapport auxquelles vous repérez encore du potentiel d'amélioration. Sur la base d'une évaluation finale, vous en déduisez des possibilités d'amélioration et d'autres conséquences pour vous en tant qu'accompagnant/-e socioprofessionnel/-le. Vous montrez que vous êtes capable, dans votre travail, de vous référer à des théories, à des concepts et à des méthodes spécifiques de votre matière d'étude.

Contenu du travail

Le rapport est structuré comme suit :

Chapitre 1 : Ma fonction dans mon entreprise

Présentation des conditions cadres de l'entreprise qui sont importantes pour la compréhension des déclarations suivantes et de sa propre fonction en tant qu'accompagnant/-e socioprofessionnel/-le.

Chapitre 2 : Ma mission dans la collaboration avec les personnes accompagnées

Description de son propre domaine d'activité et des exigences spécifiques qui découlent de la composition du groupe à accompagner et de ses besoins spécifiques.

Chapitre 3 : Mes activités centrales d'accompagnement/-e socioprofessionnel/-le

Description de trois activités concrètes dans différents domaines de mon travail, avec une justification du choix basée sur la théorie.

Chapitre 4 : Mes compétences professionnelles - une auto-évaluation

Présentation des compétences nécessaires à l'exercice des activités décrites ; évaluation, basée sur la théorie, de celles qui sont perçues comme des points forts ou des points faibles.

Chapitre 5 : Principaux constats

Synthèse et réflexion différenciée sur les résultats obtenus précédemment, déduction des conséquences, conclusion personnelle concernant l'identité d'accompagnant/-e socioprofessionnel/-le.

Bibliographie

Liste des illustrations

Annexe(s)

Déclaration de travail autonome, nombre de caractères

Examen professionnel de l'accompagnant/-e socioprofessionnel/-le 2022 PE 1 : Réflexion sur les compétences	Nom, prénom, numéro de candidat/-e	Page 3 sur 5
---	------------------------------------	--------------

Les bases de ce rapport de réflexion sont la description de sa propre pratique professionnelle, le profil de qualification d'accompagnant/-e socioprofessionnel/-le avec brevet fédéral et les théories, concepts et méthodes spécifiques à la discipline.

Exigences formelles

Le rapport compte entre 24'000 et 27'000 caractères, espaces compris, soit environ 8 pages. Ne sont pas incluses la page de titre, la table des matières, la bibliographie, etc. Sur la déclaration de travail autonome, insérez le nombre de caractères à partir de Word sous la forme d'un print-screen.

La page de titre contient la dénomination du document – « Rapport de réflexion pour l'examen professionnel de l'accompagnant/e socioprofessionnel/le » –, Examen professionnel d'octobre 2022, nom, prénom, adresse de courriel et date de soumission.

Le mode de citation – fidèle à la lettre et fidèle au sens – correspond à une procédure courante ; il répond au critère de transparence. Les références bibliographiques sont complètes, afin que les sources pertinentes puissent être identifiées sans équivoque. Elles contiennent les informations suivantes :

Nom, prénom de l'auteur/-e, année de parution, titre de la publication. Lieu : Editeur

La bibliographie n'énumère que des sources auxquelles le rapport se réfère. Inversement, toutes les sources mentionnées dans la bibliographie sont utilisées dans le rapport.

Les documents non publiés ou les scripts ne sont pas considérés comme des sources, car ils ne peuvent pas être consultés par les experts.

Les illustrations, telles que les images, les graphiques, les tableaux, etc. doivent être accompagnées d'un titre et la source correspondante doit être mentionnée dans la liste des illustrations.

Le strict respect de la protection des données doit être assuré. Toutes les données personnelles des clients doivent être rendues anonymes.

De même, il convient de tenir compte d'un langage adapté aux genres.

Une déclaration de travail autonome signée est présentée. Tout plagiat avéré entraîne l'exclusion de l'examen ([voir guide de la partie 1 de l'examen](#)).

Le dernier délai de soumission est le **4 août 2022**.

Le rapport de réflexion est adressé au secrétariat des examens info@examen-sopro.ch sous forme de fichier Word et de document PDF.

En cas de soumission tardive du rapport de réflexion et si le nombre de caractères requis n'est pas atteint, l'admission à l'examen professionnel est retirée avec frais.

Examen professionnel de l'accompagnant/-e socioprofessionnel/-le 2022 PE 1 : Réflexion sur les compétences	Nom, prénom, numéro de candidat/-e	Page 4 sur 5
---	------------------------------------	--------------

Critères d'évaluation

- **Critère 1** : prise en compte des conditions-cadres de la tâche (max. 21 points)
Structure du rapport, structure des différents chapitres, bibliographie, mode de citation, transposition linguistique, respect de la protection des données.
- **Critère 2** : qualité de l'élaboration de chaque chapitre (max. 48 points)
Description de l'entreprise et de sa propre fonction, présentation du groupe de client-e-s et du mandat, description des activités et justification du choix, choix des compétences et justification de l'auto-évaluation, réflexion sur les conclusions, déduction des conséquences et conclusion.

Vous trouverez une description détaillée des critères d'évaluation dans le [guide de la partie de l'examen 1](#).

2. Présentation et entretien professionnel

Dans le cadre des examens oraux, vous démontrez que vous avez passé en revue l'ensemble des aspects de votre personne qui sont en lien étroit avec votre profession d'accompagnant/e socioprofessionnel/le et vous démontrez que vous pouvez maîtriser des situations pratiques concrètes avec professionnalisme. Cette partie de l'examen comprend une présentation de la mise en œuvre d'un modèle central d'accompagnement socioprofessionnel et des conclusions centrales de votre rapport de réflexion, les questions d'approfondissement des experts/-es sur le rapport de réflexion ou sur la présentation et un entretien professionnel portant sur une situation de votre entreprise.

Cette partie de l'examen dure 35 minutes. Vous avez 5 minutes pour vous installer pour la présentation.

Enoncé du devoir

Préparez une présentation d'environ 10 minutes. Dans cette présentation, exposez la mise en œuvre d'un modèle central d'accompagnement socioprofessionnel et les contenus ou conclusions du rapport de réflexion qui sont pour vous essentiels et justifiez leur importance pour votre identité professionnelle d'accompagnant/-e socioprofessionnel/-le. Dans votre préparation, prenez en compte que les experts/-es présents/-es ont lu votre rapport de réflexion et ont son contenu bien présent à l'esprit. Un « visualizer », un flip chart et un panneau d'affichage sont mis à disposition pour la visualisation (notez qu'il n'y aura pas de Beamer à votre disposition). Utilisez des techniques de présentation courantes pour la présentation.

A l'issue de la présentation, les deux experts/-es posent des questions d'approfondissement et de concrétisation sur le rapport de réflexion et la présentation.

Dans une troisième partie, vous avez avec les experts/-es aux examens un entretien professionnel sur la procédure à suivre pour une activité concrète que vous avez présentée au chapitre 3 du rapport de réflexion. Vous montrez que vous avez un niveau élevé d'expertise dans le domaine mentionné et que vous pouvez réagir aux remarques et aux questions des experts/-es avec assurance et acuité.

Examen professionnel de l'accompagnant/-e socioprofessionnel/-le 2022 PE 1 : Réflexion sur les compétences	Nom, prénom, numéro de candidat/-e	Page 5 sur 5
---	------------------------------------	--------------

Déroulement temporel

- Mise en place : 5 minutes
 - Présentation du rapport de réflexion : 8-10 minutes
 - Questions d'approfondissement et de concrétisation : environ 10 minutes
 - Action dans des situations pratiques concrètes : environ 10 minutes
- Total 35 minutes**

Vous recevrez la convocation, avec l'heure et le lieu exacts de présentation et de l'entretien professionnel, 4 semaines avant l'examen.

Critères d'évaluation

La présentation et l'entretien professionnel sont jugés selon les critères suivants :

- Critère 1 : structure et qualité du contenu de la présentation (max. 18 points)
Présentation et langage, visualisations, structure et contenu.
- Critère 2 : qualité des réponses aux questions d'approfondissement (max. 12 points)
Les trois réponses sont évaluées séparément.
- Critère 3 : référence à des situations pratiques concrètes (max. 12 points)
Explication de la procédure concrète, présentation d'alternatives, qualité de l'échange

Vous trouverez une description détaillée des critères d'évaluation dans le guide de la partie de l'examen 1.